

Le dossier de la personne accueillie ou accompagnée et les modalités du secret partagé



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

Hélène ANARD-MICHELOT

Consultante-Formatrice
Association EFACTS

Chef de clinique à l'AP-HP puis médecin responsable d'une unité gériatrique aiguë avant de devenir Médecin-Chef de l'Hôpital Henry Dunant de la Croix-Rouge française.

Hélène ANARD-MICHELOT a décidé de capitaliser sur ses compétences expertes et pédagogiques développées tout au long de sa carrière, elle partage désormais son temps entre des actions de formation et le poste de médecin coordonnateur en EHPAD.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Directeurs d'associations, directeurs d'établissements ou salariés SMS

Groupe de 6 à 12 personnes

Prérequis : avoir accès ou contribuer à la tenue du dossier de l'utilisateur

DATES DES SESSIONS

■ Durée : 1 jour ■ Horaires : 9h30-17h00

■ Date à définir avec vous selon les disponibilités de vos équipes

LIEUX DES SESSIONS

■ En vos locaux pour vos équipes, nous contacter

TARIF 1300 € / groupe / 1 jour

TARIF MEMBRE 1150 € / groupe / 1 jour

+ frais de déplacement de la formatrice

LES +

Ce programme peut être adapté aux besoins de votre équipe et dispensé en vos locaux.

Une formation à la fois juridique et organisationnelle, interrogeant les pratiques et incluant les derniers développements sur le sujet.

Une formatrice ayant une double expérience, à la fois utilisatrice (praticienne) et responsable de la mise en œuvre du dossier de l'utilisateur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les participants seront en capacité de :

- Adapter les pratiques de l'établissement aux obligations inhérentes au dossier de l'utilisateur.
- Concevoir ce dossier et son utilisation comme un pilier de la politique qualité de l'établissement.

PROGRAMME

🕒 Le dossier de l'utilisateur, c'est-à-dire ?

- Quel outil, pour qui ? Pour quoi ? Avec quels risques encourus ?
 - Pour la personne accueillie ou accompagnée : rappels juridiques.
 - Pour les professionnels de santé : comment optimiser et sécuriser le travail en équipe.
 - Pour les tiers.
- Quelle composition, quelle utilisation ?
- Contenu, traçabilité de l'information, mise à jour, archivage
- La transmission de ces informations : le cadre juridique associé à la circulation de ces informations dans le respect de la vie privée et du droit d'accès à ces données.

🕒 Les bonnes pratiques associées dans le cadre de la politique qualité

- La bonne articulation du droit des usagers, du partage des informations utiles dans le respect du secret professionnel et d'une démarche continue d'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes accueillies ou accompagnées.

🕒 Méthodes et outils pédagogiques

- Apports théoriques et juridiques couplés à des expériences de cas concrets vécus par la formatrice.
- Une adaptation des cas au contexte de la structure (profil des gestionnaires, système d'information ou non).

🕒 Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles.